

4 – Approbation de la convention de mise à disposition d'un cinémomètre par le Commissariat de Police Nationale de Maisons-Alfort au profit de la Ville de Maisons-Alfort

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'État,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un cinémomètre par le Commissariat de Police Nationale de Maisons-Alfort au profit de la Ville de Maisons-Alfort,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 2 juillet 2026,

Considérant la volonté de la Ville de renforcer les actions de prévention et de lutte contre les excès de vitesse sur le territoire communal,

Considérant la proposition du Commissaire de Police de Maisons-Alfort de mettre à disposition de la Ville de Maisons-Alfort un cinémomètre,

Considérant que cette mise à disposition permettra de renforcer les moyens opérationnels de la Police Municipale dans le cadre de ses missions de sécurité routière,

Considérant que cette mise à disposition est octroyée dans le cadre d'une convention,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Délibère

Article 1

Approuve la convention de mise à disposition d'un cinémomètre au profit de la Ville de Maisons-Alfort.

Article 2

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Olivier CAPITANIO

Délibération affichée le : 09.07.2026

Délibération adoptée par :

41 voix pour :

**Elus de la Majorité Municipale et MM. Mangin,
Pagès, Mme Altun**

00 voix contre

04 abstention(s) :

Mmes Panassac, Jadla, MM. Cagnet, Pohu

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260703-DEL04AJ030726-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet à 18 heures 30, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 26 juin 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARIA, Maire,
M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, Mme BÉYO,
M. BORDIER, Mme YVENAT, Mme FRANCKHAUSER

Adjoint au Maire

M. SAMBA, Mmes CHAPTAL, DELESSARD, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB,
FRANCINI, TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE, DOUIS, MOUTAT,
MM. DELEUSE, MAROUF, RISCH, Mmes CHARLES, PHILIPONET, M. TENDIL,
Mmes LEYDIER, PAUL, LATOUR, PANASSAC, JADLA, MM. COGNET, POHU, MANGIN,
PAGÈS, Mme ALTUN

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. SIMEONI ayant donné mandat à M. CAPITANIO
M. HUGON ayant donné mandat à M. BARNOYER
M. FRESSE ayant donné mandat à Mme BÉYO
Mme ROBLOT ayant donné mandat à Mme YVENAT jusqu'à la question n°1
Mme CUSSAC ayant donné mandat à Mme HARDY
M. CHARRIER ayant donné mandat à M. CHAULIEU

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CAPITANIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 18 heures 30.